

Entreprises novices à l'exportation

POINT DE CONTACT

Votre Centre de commerce international le plus près (voir annexe).

Le PDME tient compte du fait qu'un nombre important d'entreprises canadiennes ne possèdent pas une vaste expérience en matière d'exportation et même qu'elles n'ont peut-être pas les compétences qu'il faut pour exporter ou pour réaliser les études de marché nécessaires afin d'élaborer des plans de commercialisation internationaux qui soient bien ciblés. Cela tient en général à un manque de connaissance du domaine de l'exportation ou à un manque de ressources financières ou humaines au sein même de l'entreprise.

Ce volet du programme aidera les entreprises qui, selon les Centres de commerce international, malgré leurs lacunes, ont démontré qu'elles gagneraient à se rendre sur un marché ou à participer à une foire commerciale internationale, car cela leur permettrait de déterminer si elles devraient se donner les moyens d'exporter ou si leurs produits ou leurs services sont exportables vers un nouveau marché donné.

LIMITES DE CONTRIBUTION

- La contribution maximale du PDME est de 7 500 dollars par demande.
- Les entreprises sont limitées à une demande approuvée par exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars), et à trois demandes approuvées en tout.
- Ces trois demandes approuvées doivent viser des marchés différents et ces marchés doivent être des marchés nouveaux pour l'entreprise.

ADMISSIBILITÉ DES SOCIÉTÉS

La préférence sera donnée aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 250 000 dollars et inférieur à 10 millions de dollars et/ou qui comptent moins de 100 employés (dans le cas d'une entreprise du secteur de la fabrication) et moins de 50 employés (dans le cas d'une entreprise du secteur des services).

Les entreprises admissibles doivent :

- être constituées selon la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ou son équivalent provincial, ou être des firmes de professionnels non constituées en sociétés, comme des firmes d'architectes ou d'ingénieurs;
- être établies au Canada et y être actives;
- être inscrites au Réseau mondial d'information du Ministère (Exportations WIN) ou au Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR) d'Industrie Canada (on peut obtenir des renseignements sur l'inscription à ces bases de données dans les Centres de commerce international);
- démontrer qu'elles sont en mesure d'entreprendre l'activité;